



INTERPOL

PROJET MAPPING

Managing Alternatives for Privacy, Property and Internet Governance (Trouver des solutions pour le respect de la vie privée et du droit de propriété, et pour la gouvernance de l'Internet)



INTERPOL participe à un projet financé par l'Union européenne donnant aux parties prenantes la possibilité d'échanger à haut niveau sur l'évolution vers une société numérique et les défis associés à cette dynamique pour les individus et la société dans son ensemble. Le projet MAPPING compte 13 partenaires issus des services chargés de l'application de la loi, d'entreprises privées, d'instituts de recherche et d'universités.

Le concept

Le projet MAPPING a été mis en place pour offrir à des parties prenantes d'horizons très divers un espace de discussion où ils puissent examiner les questions liées à la transition numérique. Il vise à faire naître une intelligence commune des nombreux aspects économiques, sociaux, juridiques et éthiques des récentes évolutions de l'Internet et de leurs conséquences possibles pour l'individu et la société.

Le projet se concentre sur les trois domaines de réglementation suivants :

- la gouvernance de l'Internet ;
- les droits de l'homme, dont le droit au respect de la vie privée ;
- les droits de propriété intellectuelle.



Ce projet bénéficie du soutien financier du septième programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne (Convention de subvention N° 612345).

PROJET MAPPING



Les défis

Le respect de la vie privée et la transparence sur Internet, ainsi que leur rôle dans la gouvernance de ce dernier, ont fait ces dernières années l'objet de très vifs débats qui semblent actuellement s'intensifier. Des évolutions concernant certains acteurs majeurs de l'Internet intervenues au niveau national pourraient fortement influencer la manière dont les normes mondiales en la matière se mettront en place dans les années qui viennent.

► *La gouvernance de l'Internet*

L'Internet s'est largement développé par croissance interne et hors du contrôle de tout pays ou système juridique. Les législateurs et les décideurs politiques demeurent aux prises avec nombre des évolutions induites par l'avènement de l'Internet, sachant par ailleurs que le caractère virtuel de celui-ci rend toute forme de régulation extrêmement difficile.

L'Internet est devenu une infrastructure de communication sur laquelle aucun gouvernement n'a de pouvoir direct. Tout cela engendre concrètement de nombreuses difficultés pour les services chargés de l'application de la loi lors des enquêtes en ligne. Enfin, l'utilisation d'outils de chiffrement et d'anonymisation constitue un obstacle supplémentaire à l'identification et à la localisation des suspects, ainsi qu'au recueil et à l'analyse des éléments de preuve numériques.

► *Le respect de la vie privée*

La diffusion de l'Internet a donné naissance à un secteur économique pesant des milliards d'euros qui collecte des données à caractère personnel et les utilise. Le développement des activités sociales et économiques en ligne a en outre rendu ce type de données plus facilement accessible.

Or, les données à caractère personnel peuvent être utiles aux services chargés de l'application de la loi pour les besoins d'enquêtes et peuvent constituer des éléments de preuve importants. Les transferts de données à caractère personnel entre le secteur public – dont font partie les services chargés

de l'application de la loi – et le secteur privé s'effectuent actuellement sans aucune régulation et nécessitent la mise en place d'un cadre juridique approprié.

► *Les droits de propriété intellectuelle*

L'Internet a facilité l'émergence de nouvelles formes de criminalité. La cybercriminalité génère des milliards d'euros de profits et porte préjudice à des individus dans le monde entier, tandis que les droits de propriété intellectuelle sont mis en péril par l'usurpation d'identité, la fraude, l'escroquerie et le détournement de fonds. Pour ce qui est du cyberespionnage industriel, on estime que les atteintes à la propriété intellectuelle commises au détriment d'entreprises dans le monde entier pourraient représenter jusqu'à 1 trillion d'EUR.

Objectifs

- Offrir un espace de discussion aux parties prenantes ;
- Gouvernance de l'Internet : analyser la situation actuelle et offrir une plateforme de discussion sur des évolutions répondant notamment aux besoins des services chargés de l'application de la loi ;
- Étudier les questions liées au respect de la vie privée dans les modèles économiques très dépendants des données à caractère personnel, et créer un cadre juridique applicable aux transferts de ce type de données entre les secteurs public et privé ;
- Droits de propriété intellectuelle : trouver un juste équilibre entre l'exclusivité des droits et les intérêts de la croissance et de l'innovation.

Pour plus d'informations sur le projet MAPPING, voir www.mappingtheinternet.eu.



INTERPOL

Secrétariat général
Bureau des Affaires juridiques
Protection des données et Programmes
200 Quai Charles de Gaulle
69006 Lyon – France
Tel: +33 4 72 44 73 14
E-mail: mapping.interpol@interpol.int

- Twitter: @INTERPOL_HQ
- YouTube: INTERPOLHQ
- WWW.INTERPOL.INT

